



Formation en Ethnopharmacologie appliquée Plantes médicinales et médecines du 21ème siècle 3 – 8 septembre 2018 – Metz (France)

Les personnes originaires de **pays africains** intéressées par la formation en ethnopharmacologie appliquée ont besoin d'engager des **démarches administratives** :

1) AUPRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE DE LEUR PAYS POUR OBTENIR UN VISA D'ENTREE

Ces démarches doivent être entreprises, dans la plupart des cas, plusieurs mois à l'avance

Le dossier à constituer pour l'ambassade devra comprendre notamment

- une lettre d'invitation et un devis des frais de séjour à prévoir, délivrés par la SFE
- une attestation de réservation d'hébergement délivrée par une des résidences accueillant généralement une partie des participants pendant la formation

Ces trois documents sont à demander à la SFE. Pour que nous puissions les établir, vous devrez remplir le formulaire de demande d'inscription en indiquant vos coordonnées complètes et que vous trouverez sur le site www.ethnopharmacologia.org. Nous vous demandons de ne pas verser d'acompte des frais d'inscription avant l'obtention du visa d'entrée en France. Une place vous sera réservée jusqu'à la fin du processus, en aucun cas nous ne vous refuserons l'inscription, même tardive.

Nous établirons les documents rapidement et vous les ferons parvenir à votre adresse mail.

2) AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES POUR LES DEMANDES DE FINANCEMENT

Pour ceux qui n'ont pas de financement de leur institution par exemple, les dossiers de demandes de prise en charge sont également à entreprendre le plus rapidement possible auprès d'organismes délivrant des bourses comme :

- **Service de Coopération Culturelle de l'Ambassade de France dans votre pays** :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-france_12794/financer-projet-bourses_12805/index.html

Les bourses du Gouvernement français sont allouées par le Ministère des affaires étrangères et européennes, pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. La majorité d'entre elles sont attribuées par les Services de coopération et d'action culturelle des Ambassades et des Consulats généraux de France à l'étranger. Quelque soit leur pays de résidence, les candidats doivent donc, avant leur départ et suffisamment à l'avance, s'adresser directement à ces Services situés dans leurs pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations sur ces bourses : conditions d'attribution, calendrier de sélection, dossiers à constituer.

>> Pour en savoir plus

S'adresser au Service de coopération et d'action culturelle de [l'Ambassade de France ou du Consulat français de votre pays de résidence.](#)

Il existe plusieurs catégories de bourses : les bourses d'études, les bourses de stage, les bourses de séjour scientifique de haut niveau.

>> [Pour en savoir plus sur les différents types de bourses](#)

- International Foundation for Science

Natural Product Area

Grev Turegatan 19

11438 Stockholm – Suède

http://www.ifs.se/French/how_to_apply.asp

info@ifs.se

- Agence Universitaire de la Francophonie

www.auf.org/

- Organisation Ouest Africaine de la Santé

<http://wahooas.org/>